le nouveau chancelier allemand, comte de Bulow, s'expliquait au Reichstag sur la conduite qu'il avait suivie en Chine. Ces explications, assez longues, et qui n'offrent aucun aspect nouveau, ont été plutôt la roman que le tableau de l'action allemande. Il a tenu surtout à protester contre l'accusation que l'occupation de Kiaou-Tchéou ait été la cause première de la crise chinoise, ce qui lui a valu d'être interrompu par les socialistes. Il a vanté la bienveillance de l'Allemagne à l'égard des Chinois et a essayé de prouver que toutes les puissances, aussi bien qu'elle, avaient été surprises par les évènements. C'est, cependant, loin d'être exact, et, pour s'en rendre compte, il suffit de se reporter à la réponse de l'Allemagne à la proposition faite par M. Delcassé, en mars, d'une démonstration navale sur le fleuve jaune, réponse que l'on trouvera au « Livre jaune. »

Le président Krüger

L'arrivée de son petit-fils à Marseille

Marseille, 20 novembre. — M. Eloff, petit-fils et secrétaire particulier du président Krüger, est arrivé ce matin par le « Laos » qu'il a pris à Djibouti afin d'arriver 24 heures plus tôt à Marseille.

Au moment où M. Eloff quitta le « Gelderland », M. Krüger se trouvait en excellente santé et nullement fatigue de sa longue traversée.

M. Eloff est accompagné de M. Charles Saintu, rédacteur de la « Liberté », de Bruxelles, qui a fait toute la campagne du Natal.

M. Saintu attendait à Suez l'arrivée du « Gelderland ». Il a eu seul accès à bord et a eu avec le Président Krüger une assez longue entrevue.

A son débarquement à Suez, une mésaventure lui était réservée. Les autorités voulaient à toute force le garder le prenant pour le Président de la République d'Orange.

Et ce ne fut qu'après douze jours de surveillance qu'il put continuer sa route pour Port-Saïd où il prit passage sur le « Laos ».

Le docteur Leyds chez le Préfet

Marseille, 20 novembre. — M. Leyds a fait, ce matin visite à M. Grimaneldi, préfet des Bouches-du-Rhône. La conversation a duré 25 minutes. La visite a été toute de courtoisie. M. Grimaneldi ira, demain, présenter ses hommages à M. Krüger, non au moment du débarquement, mais après son arrivée à l'hôtel.

Le passage de M. Krüger en Belgique

Bruxelles, 20 novembre. — La « Réforme » dit que des nouvelles, arrivées hier soir, à Anvers, annoncent que le président Krüger visitera Anvers après son séjour en France. Il paraît que le président Krüger ne ferait que passer par Bruxelles.

SAVON PARIS-MÉNAGE
pour le linge
Exiger rigoureusement le titre

Chronique Locale

ROUBAIX

LES FUNERAILLES DE M. EUGENE NIEZETTE, DE LA « ROUBAISIENNE ». — Mardi matin, à neuf heures, ont eu lieu, en l'église Notre-Dame, les funérailles de M. Eugène Niézette, l'un des membres fondateurs de la société de gymnastique « La Roubaisienne ».

Une forte délégation de la société avec son drapeau et tous les anciens gymnastes y assistaient. Des couronnes avaient été offertes par ces derniers et par la société. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Clément Florin, Henri Valcke, Jean Frère, Paul Ducatteau, tous « anciens », Lucien Mouraux, président, et Paul Durand, membre du comité de la « Roubaisienne ». Le deuil était conduit par le fils du défunt. Au cimetière, M. Clément Florin a prononcé le discours suivant:

« Messieurs, mes chers amis, camarades, gymnastes,

» Pourquoi faut-il que l'heure impacable de la mort ait sitôt sonné pour celui que nous pleurons aujourd'hui, nous appele, nous réunisse, devant cette fosse béante qui doit enfermer pour toujours sa dépouille et me donne la douloureuse mission de lui adresser le suprême hommage des derniers adieux.

» Pauvre Eugène !... Qui m'eût dit qu'un jour viendrait où il me serait réservé de remplir le pieux devoir de consacrer à ta mémoire quelques lignes destinées à retracer ta trop courte existence, hélas ! chère existence, si sincèrement regrettée par tous, tant elle fût toute de sacrifice, toute entière de loyauté, toute remplie de dévouement.

» Voilà bien qu'elle fût ta vie !

» Elevé de bonne heure à l'école de l'infortune, la lutte pour lui fut rude et lourde fut sa tâche ; mais si ses forces devaient trahir ses espérances, elles ne firent jamais fléchir son énergie ni sa volonté qui demeurèrent à la hauteur de son grand courage.

» Ai-je bien raison de parler sacrifice quand il regardait comme du bonheur l'occasion d'accomplir une bonne et généreuse action. Aussi, que de fois dans le concert de l'amitié nous nous plaisions à lui rendre justice en lui reconnaissant les précieuses qualités de son noble cœur.

» N'était-il pas à la fois, époux modèle, bon père, ami sincère, camarade fidèle, patriote ardent ; il était encore avec cela, et dans la meilleure acception du mot, un bon citoyen. Oui, certes, il fut bon citoyen et jamais même il ne laissa échapper une circonstance de le prouver.

» Au lendemain de la terrible année de 1870, alors que la France vaincue, accablée par le malheur, réduite par tant de revers immérités, se traînant lamentablement et réclamant du concours et des efforts de tous pour aider à son relèvement ; il fut encore et toujours digne de lui-même, digne de son passé, car il fut au nombre de ceux qui répondirent les premiers à son appel qui devait être le signe précurseur du réveil de la nation.

» Camarades de la « Roubaisienne », saluons avec respect la dépouille de cet homme de bien, de celui qui fut un des fondateurs de notre belle institution patriotique, aujourd'hui la plus grande gloire de notre chère Union des sociétés de gymnastique de France, dont Roubaix s'honore à juste titre et à laquelle pendant plus de vingt-cinq années, il n'a cessé d'appartenir, s'y consacrant tout entier et lui apportant le meilleur de lui-même.

» Mais, à quoi bon m'étendre pour proclamer ce que tous nous savons de notre regretté camarade Eugène Niézette, si ce n'est, que son souvenir restera profondément gravé en nos cœurs et, qu'à l'exemple qu'il nous a donné de ses vertus, nous nous efforcerons de les perpétuer comme il nous les a léguées.

» Puisse cette expression sincère de notre pensée commune, atténuer la douleur de son épouse éplorée et lui porter un peu de consolation dans son malheur, donner à ses enfants la force et le courage qu'il possédait, afin qu'ils puissent se montrer à leur tour prêts à lutter contre la plus cruelle des adversités.

» Ami repose en paix ! Nous te disons le dernier adieu; Eugène, adieu ! »

RESULTATS D'ADJUDICATION. — Mardi matin, à neuf heures et demie, a eu lieu à la Mairie, l'adjudication des fournitures des Hospices. Le bureau était présidé par M. Delporte-Bayart, vice-président de la commission des Hospices, assisté de MM. Henry Ternynck et Bailleul, administrateurs; Caron, économe, et Foveau, receveur des Hospices.

Voici les noms des adjudicataires:

Comestibles. — 1. Viande de bœuf ou vache, 50.000 kil., Van Ingelandt, 1.35 le kilog. ; 2. Viande de veau et mouton, 10.500 kil., Lefebvre, 1.72 le kilog. ; 3. Beurre frais, 4.400 kil., Tremescaux, 2.56 le kil. ; 4. Lait battu, 63.000 lit., Smivens, 0.05 le litre ; 5. Œufs, 182.000 nomb., Castelain, 70.00 le mille ; 6. Pommes de terre, 82.000 kil., Pruvost, 7.38 %.

Epiceries. — 7. Amidon Verley ou Cousin en paquets, 800 kil., Desfontaine, 39.13 les 100 k. ; 8. Bougies, « Etoile ou la Remoise. » 80 kil., Caillet, 2.20 le kilog. ; 9. Café vert, 1.700 kil., Desfontaines, 2.64 le kilog. ; 10. Chicorée en paquets (marques indiquées), 2.800 kil., Debuchy, 40.00 les 100 kil. ; 11. Cristaux de soude, 2.800 kil. Desfontaines, 7.50 les 100 k. ; 12. Fécule de pommes de terre, 150 kil., Lecomte-Contamine, 33.95 les 100 k. ; 13. Fromages vieux du pays, 900 kil., Desobry père, 1.2299 le kil. ; 14. Haricots, 2.100 kil., Lecomte, 28 50 les 100 k. ; 15. Huile d'œillette du pays extra-fine (marques indiquées), 500 kil., Bossut-Baas, 87.00 les 100 kil. ; 16. Pois secs, 1.000 kil., Bossut-Baas, 26.25 les 100 k. ; 17. Poivre blanc en grains, 18 kil., Bossut-Baas, 4.65 le kilog. ; 18. Prunes d'Ente, 180 kil., Debuchy, 63.00 les 100 kilog. ; 19. Riz Moulnein, 1.600 kil., Debuchy, 38.95 les 100 kil. ; 20. Savon diaphane, 3.200 kil., Debuchy, 37.45 les 100 kil. ; 21. Sel blanc fin, 1.700 kil., Lezy, 16.05 les 100 kil. ; 22. Sel blanc gros, 2.700 kil., Desfontaines, 15.34 les 100 kil. ; 23. Souches et Cierges, 60 kil., Gaillet, 4.18 le kilog. ; 24. Sucre blanc dont 3.500 kilos en pains, 3.760 kil., Debuchy, 108.59 les 100 kilog. ; 25. Sucre Candi, 900 kil., Lecomte, 119.50 les 100 kil. ; 26. Sucre Vergeois, 670 kil., Bezemme, 90.00 les 100 kil.; 27. Vinaigre, 700 litres, Franchomme, 19.00 l'hectolit.

Tissus. — 28. Anacoste, 450 mètres, Lehambre, 2.39 le mètre ; 29. Beige noire, 100 m., Migeon-Salembier, 2.58 le mètre ; 30. Beige bleutée, 600 m., Lehembre, 0.81 le m.; 31. Calicot blanc, 200 m., Lehembre, 0.63 3/4 le mètre ; 32. Calicot écru pour suaires, 1000 m., Lehembre, 0.45 3/4 le mètre ; 33. Camisoles de coton pour hommes, 50 nomb., pas de soumissionnaire ; 34. Camisoles de coton pour femmes, 250 nomb., Spriet, 2.05 la pièce ; 35. Cotonnade pour tabliers, 300 m., Vion, 0.95 le mètre ; 36. Coutil bleu et blanc, 550 m., Vion, 0.82 le mètre ; 37. Coutil gris rayé pour matelas, 1.400 m., Charlet, 1.01 le mètre ; 38. Coutil pour capots de force, 100 m., Migeon, 1.29 le mètre ; 39. Couvertures de laine blanche, 100 nomb., Migeon, 11.85 la pièce ; 40. Couvertures de laine grise, 50 nomb., Gizon, 6.45 la pièce ; 41. Cretonne blanche, 200 mètres, Lehembre, 0.48 1/2 le mètre ; 42. Cretonne blanche légère, 400 m., Vion, 0.40 le mètre ; 43. Cretonne couleur pour chemises, 500 m., Vion, 0.71 le mètre ; 44. Cretonne écrue pour rideaux, 300 m., Lehembre, 0.687 le mètre ; 45. Cretonne écrue en 80 c., 4.000 m., Lehembre, 0.445 le m. ; 46. Cretonne écrue en 110 c., 1.300 m., Lehembre, 0.619 ; 47. Drap bleu, 1.200 mètres, Lehembre, 4.74 le m. ; 48. Drap gris laine et coton, 400 m., Lehembre, 1.94 le mètre ; 49. Flanelle lisse écrue, 100 m., Ducoulombier, 0.94 le mètre ; 50. Indienne meuble, 1.500 m., Lehembre, 0.559 le mètre ; 51. Laine à tricoter, (nuance grise, 7 fils), 400 kil., Lehembre, 4.00 le kil. ; 52. Laine à tricoter, (nuance vineux, 5 fils), 150 kilos, Lehembre, 4.10 le kil. ; 53. Lustrine ardoise jaconat, 400 m., Lehembre, 0.359 le kil. ; 54. Lustrine noire, 500 m., Vion, 0.55 le kil. ; 55. Lustrine double croisée, 300 m., Lehembre, 0.699 le kil. ; 56. Molleton bleu, 400 m., Lehembre, 1.40 le kil. ; 57. Mouchoirs d'Indienne, 400 nomb., Lehembre, 0.339 la pièce ; 58. Mouchoirs de poche, 2.600 nomb., Lehembre, 0.259 la pièce ; 59. Mouchoirs de poche pour enfants, 600 m., Lehembre, 0.219 la pièce ; 60. Mousseline, 150 m., Lehembre, 0.89 le mètre ; 61. Pilou à carreau, 200 m., Vion, [illegible] le mètre ; 62. Pilou flanelle, 400 m., Vion, 0.71 le mètre ; 63. Pilou pour robes d'enfants, 300 m., Lehembre, 0.595 le mètre ; 64. Tarlatane ou singlette, 2.400 m., N. Lehembre, 0.1195 le mètre ; 65. Toile blanche pour couvre-lits, 300 m., Leroy, 0.80 le mètre ; 66. Toile blanche pour draps, 2.500 mètres, Lehembre, 1.60 le m. ; 67. Toile blanche pour bandes, 500 m., Lehembre, 0.80 3/4 le mètre ; 68. Toile blanche pour langes, 500 m., Leroy, 0.47 le m. ; 69. Toile blanche pour tabliers, 500 m., Lehembre, 1.60 le mètre ; 70. Toile blanche pour taies d'oreillers, 500 m., Leroy, 0.70 le m.; 71. Toile blanc en 105 centimètres, 1.000 m., Lehembre, 0.96 3/4 le mètre ; 72. Toile blanc en 135 cent., 800 m., Leroy, 1.26 le mètre ; 73. Toile à carreaux pour nappes, 500 m., Lehembre, 0.90 1/4 ; 74. Toile crêmée, 500 m., Leroy, 0.92 le mètre ; 75. Toile grise pour doublure, 300 m., Charlet, 0.77 le m. ; 76. Toile grise pour paillasses, 1.000 mètres, Leroy, 0.74 1/2 le mètre ; 77. Toile de Vichy à carreaux, 1.000 mètres, Lehembre, 0.78 3/4 ; 78. Toile de Vichy rayures, 550 m., Vion, 0.77 le mètre ; 79. Toile verte pour tabliers, 200 m., L. Chambart, 0.79 le m.; 80. Toile d'emballage, 1.600 m., Migeon, 0.39 le mètre.

Articles divers. — 81. Balais de bruyère, 550 nomb., Debechy, 0.21 la pièce ; 82. Balais de cameline, 600 nomb., Bossut-Baas, 0.16 3/4 la pièce ; 83. Braises, 170 hectol., Veuve Deltombe, 1.55 l'hectol. ; 84. Casquettes pour hommes, 240 nomb., Bourgois, 2.05 la pièce ; 85. Casquettes pour enfants, 100 nomb., Bourgois, 1.58 la pièce ; 86. Cercueils, 230 nomb., Borezuée, 4.54 la pièce ; 87. Linoléum, 150 mètres, Migeon-Vandorpe, 3.40 le m. ; 88. Zostères, 700 kil., Bossut-Baas, 21.45 les 100 kilogs.

Fourrages. — 89. Avoine du pays, 2.500 kilogs, Leman, 19.76 les 100 kilogs ; 90. Paille d'avoine, 6.000 kil., Lambert, 4.90 les 100 kilogs ; 91. Paille de blé, 2.000 kil., Leman, 6.95 les 100 kilogs.

Literies et Mobiliers. — 92. Bancs de jardins, 12 nomb., Delobelle, 36.00 la pièce ; 93. Chaises percées, 6 nomb., Borezée, 8.70 la pièce ; 94. Fauteuils forme Voltaire, 4 nomb., Delobel, 32.00 la pièce ; 95. Fauteuils forme Voltaire pour enfants, 6 nomb., Delobel, 27.00 la pièce ; 96. Laines à matelas, 300 kil., Dassonville, 2.60 le kilog.

Vins. — Cet article a été ajourné jusqu'après l'adjudication.

Produits pharmaceutiques. — Estimation, 11.695 fr. 10, M. Achille Ruffin est déclaré adjudicataire moyennant 23 % de rabais.

A 11 heures, a eu lieu l'adjudication du service de factage de la Condition publique pendant les années 1901, 1902 et 1903. M. Bailleul, adjoint au maire, présidait le bureau, entouré de MM. Dujardin et Kimpe, conseillers municipaux.

La mise à prix annuelle était de 5.000 francs. M. A. Pary a offert le prix de 4.420 francs et MM. Meurisse et Delemme celui de 4.250 fr. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

— Une autre adjudication devait avoir lieu pour le pavage de la rue du Caire. Aucun soumissionnaire ne s'étant présenté, l'adjudication a été remise à une date ultérieure.

— A trois heures, a eu lieu l'adjudication des fournitures destinées au Bureau de Bienfaisance pour l'année 1901. Le bureau était présidé par M. Cyrille Caquant, vice-président de la commission administrative, assisté de MM. Victor Carrette, Tettelin et Lepers, administrateurs, Paul Foveau, receveur et Nédonsel, secrétaire.

L'adjudication était divisé en neuf lots :

1 Viande de bœuf ou de vache, première qualité 28.000 kil. ; 2. couvertures gris beige, foulées, de 2 m. 60 sur 2, pensant 2 k. 500, nombre 500 ; 3. couvertures blanches, pures laine, berceaux, de 1 m. 10 sur 0 m. 80, pensant 550 grammes 200; 4. toile blanche métisse pour chemises de femme, en 80 cent., 19 fils en chaîne et 18 en trame au cent, 2.000 mètres ; 5. toile blanche pour chemises d'homme, en 80 cent., 23 fils en chaîne et 22 en trame au cent, 1000 mètres ; 6. toile écrue pour paillasses, en 140 cent., 17 fils en chaîne et 16 en trame, 2.000 mètres ; 7. cretonne de ménage en 80 cent., pesant 12 k. 500 par 100 m. 2 500 mètres; 8. cretonne à carreaux blanc et couleur en 80 cent., pesant 15 k. 500 par 10 mètres, 2 000 mètres ; 9. cercueils conforme aux types (visibles rue Pellart, 117), nombre 160.

1er lot. — MM. Losfeld, 1 fr. 42 le kilog ; Van-Ingelandt, 1 f. 40; Bal, 1 f. 41 ; Henri Lefebvre, 1 f. 397, adjudicataire.

2e lot. — MM. A. Gizon, 7 f. 50 la pièce ; Lefebvre, 6,70 adjudicataire.

3e lot. — MM. A. Gizon, 3,51 la pièce ; Lehembre, 2,955, adjudicataire.

4e lot. — MM. C. Chambau, 0,579 le mètre ; Lehembre, 0,546, adjudicataire.

5e lot. — MM. Lehembre, 0,8225 le mètre ; C. Chambau, 0,787, adjudicataire.

6e lot. — MM. C. Chambau, 1,049 le mètre ; Lehembre, 0,979, adjudicataire.

7e lot. — MM. J. Vion, 0,485 le mètre ; Lehembre, 0,4525, adjudicataire.

8e lot. — MM. J. Vion, 0,645 le mètre ; Lehembre, 0,618, adjudicataire.

9e lot. — MM. Deffontaines, 6,49 la pièce ; Borezée, 6,44, adjudicataire.

LE CIRCUIT TELEPHONIQUE PARIS-ROUBAIX-TOURCOING. — On sait que l'installation d'un circuit téléphonique direct de Paris à Roubaix et Tourcoing est en projet. Les villes et chambres de commerce intéressées ont consenti à concourir à l'établissement de ce circuit dans les conditions suivantes: Chambre de commerce de Paris, 30.000 francs; Chambre de Roubaix, 41.400 francs; Chambre de Tourcoing, 15.000 francs; ville de Roubaix, 30.000 francs; Ville de Tourcoing, 15.000 francs; ce qui fait un total de 145.800 francs.

La Chambre de commerce de Roubaix a été autorisée, par décret en date du 17 octobre, à emprunter une somme de 41.400 francs dans ce but.

La notification de ce décret a été faite hier.

UN DERNIER DEPART DE CONSCRITS. — Mardi matin, à six heures, sont partis de Roubaix une vingtaine de jeunes gens, appelés à faire leur service dans les régiments de zouaves, soit en France, soit en Afrique.

L'INSPECTION DU LAIT. — Mardi matin, à six heures, les cinq commissaires de police, accompagnés d'agents, se sont portés sur les principales routes pour faire l'inspection du lait arrivant à Roubaix. 112 visites ont été faites et 348 échantillons prélevés; 11 ont été retenus pour être soumis à l'analyse.

UN ACCIDENT DANS UNE FILATURE. — Un ouvrier de la filature de MM. les fils d'Alfred Motte, rue du Coq-Français, Désiré Broways, âgé de 43 ans, demeurant rue du Tilleul, a été victime d'un assez grave accident au cours de son travail, lundi soir, à cinq heures.

En retirant d'une carde une mèche de coton, l'ouvrier a eu la main gauche écrasée. L'amputation de quatre doigts a dû être faite, puis il a été admis à l'Hôtel-Dieu sur l'ordre de M. le docteur Lepers qui lui a prescrit quarante jours de repos.

UN ACTE DE COURAGE. — La voiture de M. Jules Baudemont, marchand de levure, rue de Lannoy, 305, passait dimanche matin, vers dix heures sur la Grande-Place, lorsque le cheval s'emporta. L'agent de police Dupont, l'ayant aperçu, se jeta à la tête de l'animal. Après avoir été traîné sur un parcours de 70 mètres, il parvint à le maîtriser, avant que des accidents se fussent produits.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand de l'établissement de M. Auguste Lepoutre, fabricant, a été blessé à la figure par la planche à canettes, qui est tombée de son métier. M. le docteur Druesne, qui a examiné l'ouvrier, Paul Fourmentraux, âgé de 44 ans, demeurant place de la Nation, lui a prescrit huit jours de repos.

— Dans la fonderie de M. Napoléon Martin, le chauffeur, Victor Mahieu, âgé de 43 ans, demeurant rue Saint-Laurent, s'est brûlé à la main gauche en versant du pérole dans une lampe. Un repos de huit jours lui a été prescrit par M. le docteur Lepers.

— L'un des forgerons de l'établissement de M. Félix Vanoutryve, fabricant, en aidant au chargement d'une poulie, a été blessé au coude du bras gauche. M. le docteur Picquet a examiné le blessé, Henry Dely, âgé de 30 ans, demeurant rue du Fresnoy, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Achille Clarisse, tourneur en fer, âgé de 20 ans, demeurant boulevard de Colmar, a été blessé à la main gauche par la chute d'une barre de fer. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de Mme Jules Martel, constructeur, devra subir quinze jours de repos prescrits par M. le docteur Dérégnaucourt.

— Dans l'atelier de construction de M. Victor Tonneau, l'un des tourneurs a été blessé à la main droite par un éclat de fer. M. le docteur Dubar, qui a examiné le blessé, Albert Corbeau, âgé de 18 ans, demeurant rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, lui a prescrit huit jours de repos.

AVIS IMPORTANT. — Si vous voulez avoir de superbes cartes de visite, livrées de suite, à des prix étonnants de bon marché, adressez-vous immédiatement à la librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue.

Tout acheteur de 100 cartes et 100 enveloppes a droit à une TRES JOLIE PRIME, consistant en une élégante boîte, d'un format très pratique et d'un goût très artistique.

Voir le tableau publié d'autre part.

UN ACCIDENT RUE DE L'OUEST. — Un accident s'est produit, mardi soir, à cinq heures, rue de l'Ouest: Un camionneur, Joseph Desurmont, a fait une chute en sautant en bas de sa voiture; il s'est luxé le genou droit et contusionné la figure. Avec l'aide d'un passant, il a pu se rendre dans un estaminet voisin, puis il fut reconduit en voiture à son domicile, rue de la Mackellerie, maison Dubrunfaut.

ENTERREMENT DU MERCREDI 21 NOVEMBRE. — M. Félix Willem, 9 heures et demie, église du Très-Saint-Rédempteur.

L'agréable et l'utile. — Un vieux proverbe dit que, pour remplir toutes les conditions de la réussite, il faut joindre l'utile à l'agréable. C'est surtout dans le choix des cadeaux que cette maxime doit être mise en pratique. Soyez certain qu'en souhaitant la Sainte-Cécile et la Sainte-Catherine aux personnes qui vous sont chères, vous leur ferez un double plaisir en leur donnant, par exemple, des objets qui pourront leur servir dans leur intérieur. La maison Hoffmann-Dupont, 11, rue Saint-Georges, possède, dans ce genre, des articles excessivement avantageux en faïence, cristaux, verreries. En faisant visite à ce magasin si admirablement fourni de marchandises de tous genres, vous trouverez facilement, et à d'excellentes conditions, des cadeaux qui joindront l'utile à l'agréable.

AGENDAS COMMERCIAUX pour 1901. — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

CROIX

UN BRUTAL. — Un rassemblement s'était formé mardi à midi au carrefour de la Croix-Blanche. Le garde Roger s'étant approché, se trouva en présence d'un ivrogne qui s'acharnait contre son chien, l'écrasant à grands coups de talon. La foule était indignée, mais personne n'osait intervenir. L'agent s'avança au moment où la pauvre bête exhalait son dernier râle et signifia au brutal le procès qu'il avait encouru par sa barbarie. Un geste ignoble fut toute la réponse du mauvais garnement. Devant tant de cynisme, le garde Roger lui mit la main au collet et prit avec lui le chemin de la prison, aux applaudissements des témoins écœurés de la scène. Le personnage, un nommé D. F., âgé de 25 ans, domestique, demeure rue du Fresnoy, à Roubaix. Il sera poursuivi pour ivresse publique et infraction à la loi Grammont.

VOIRIE URBAINE. — Un arrêté préfectoral du 15 novembre décide le classement dans le réseau communal urbain, de la rue Pasteur et de l'avenue des Marronniers.

BRELAN D'ADJUDICATION. — Cinq adjudications auront lieu le 17 du mois prochain à la mairie. M. le Maire adjugera : 1. l'entretien des rues et des chemins ruraux ; 2. les travaux de pavage de la rue Pasteur ; 3. les fournitures classiques ; le charbon pour l'an 1901, et 5. les fournitures de fontainerie pour les eaux potables. Ces différentes adjudications sont faites, sauf en ce qui concerne le charbon, pour trois années.

WASQUEHAL

REUNION DE COMMISSION. — La commission des travaux se réunira jeudi à 3 h. 45 pour examiner le projet de création d'une classe supplémentaire à l'école des garçons et visiter les travaux de l'église, en vue de la réception définitive. L'architecte, chargé de l'entreprise sera présent à cette réunion.

L'almanach du Journal de Roubaix est paru

ANNAPPES

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal d'Annappes vient de se réunir, en session ordinaire de novembre, à huit heures du soir, sous la présidence de M. de Montalembert, maire. Tous les conseillers étaient présents, sauf M. Desruelles, adjoint. La lecture du procès-verbal de la session d'août n'a donné lieu à aucune observation.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Paulvaiche demande à présenter quelques observations relatives à la kermesse du mois de novembre ; sur la demande de M. le Maire, il accepte d'ajourner cette question à une prochaine séance.

Travaux de voirie.— Le Conseil examine ensuite les différents travaux de voirie à exécuter pendant l'hiver ; après en avoir délibéré et pris l'avis de M. l'agent-voyer cantonal, qui assiste à la séance, le Conseil décide d'exécuter sur les chemins vicinaux les améliorations suivantes : 1. élargissement de la voie Urdouille, dans la partie comprise entre le chemin de Lille et la barrière du chemin de fer. Quant au remaniement de cette voie publique, en ce même endroit, M. l'agent-voyer fait observer qu'il ne pourra être exécuté avant l'été prochain, parce qu'il n'y a pas assez de pavés disponibles, parce qu'il est nécessaire de laisser tasser le terrassement pendant plusieurs mois, etc. L'assemblée partage cette manière de voir. Elle décide en outre ; 2. de rétablir le courant d'eau sur le côté Ouest du chemin des Hallots ; 3. de rouvrir le fossé d'écoulement qui dessert la gare des marchandises d'Ascq, en le faisant passer, au moyen d'un aqueduc, sous le chemin de la Justice, et en le dirigeant sur le côté Sud du chemin de Lille ; 4. d'établir un écoulement d'eau sous la chaussée en face de la ruelle Cardon ; 5. de relever les fossés le long du chemin de Lille, et le long du chemin des Marchenelles, près du moulin ; 6. de rendre praticable la carrière de Canteleu au moyen d'un chargement de scories. Le Conseil renvoie au bureau compétent la question de l'écoulement des eaux de la voie Urdouille, soulevée par M. Debrock, et approuve les devis présentés par l'agent-voyer pour l'adjudication des pavés, sables, etc., qui se fera prochainement à la préfecture de Lille.

Révision de la liste électorale. — Sont nommés à l'unanimité : MM. Constant et Suel.

Nomination des répartiteurs. — Il est procédé, par bulletins secrets, à trois tours de scrutin ; les votes donnent les résultats suivants : Titulaires résidents : MM. Montagne, Haute Jules et Meurisse Jules, élus au premier tour ; MM. Delannoy et Desporte, élus au troisième tour ; de plus, MM. Delbecq et Deffontaine, ayant obtenu le même nombre de voix, M. Delbecq est proclamé élu par le bénéfice de l'âge. Suppléants résidents : Le résultat définitif nécessite également trois tours de scrutin : Sont élus : MM. Deffontaine et Lelong au premier tour ; M. Bégbin, au second ; MM. Loth et Renaut, au troisième ; de plus, MM. Paulvaiche et Ducroquet ayant obtenu le même nombre de voix, M. Paulvaiche est élu, grâce au bénéfice de l'âge. Les répartiteurs anciens non résidents dans la commune sont réélus à l'unanimité à mains levées.

Bureau de Bienfaisance. — M. le Maire donne lecture d'une lettre du président du Bureau de Bienfaisance, faisant connaître la situation de cet établissement charitable, dont les ressources sont épuisées, et auquel il est impossible de continuer le paiement des nouvelles pensions accordées aux orphelins et aux infirmes, dont le montant s'élève à 50 francs par mois. M. le Maire fait en outre observer qu'en raison de l'augmentation du prix du charbon, il est nécessaire d'augmenter aussi le crédit prévu au budget du Bureau de bienfaisance pour le chauffage des pauvres. Il propose de voter une subvention de 700 francs dont 600 seront affectés au paiement et 100 à l'achat du charbon. M. Paulvaiche présente alors quelques observations au sujet du fonctionnement du Bureau de bienfaisance, et trouve que plusieurs indigents ne sont pas suffisamment secourus. Il demande au Conseil d'augmenter les secours. M. le Maire répond qu'il n'appartient pas au Conseil de s'immiscer dans l'administration intérieure du Bureau de bienfaisance, qui a son existence propre et ses administrateurs particuliers, mais qu'il transmettra à qui de droit, les réclamations formulées. M. Lelong est du même avis que M. le Maire. M. Suel demande à M. le Maire de vouloir bien faire réunir la Commission des finances quatre fois par an, avant les séances du Conseil. Cette proposition est adoptée. Il demande ensuite qu'une Commission spéciale soit nommée pour surveiller les travaux d'entretien du cimetière. M. Suel, désigné par le Conseil, sera spécialement chargé de cette surveillance.

Sapeurs-Pompiers. — M. Haute fait savoir au Conseil que la réorganisation de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers est en bonne voie. Dix engagements sont inscrits sur la nouvelle liste et la Compagnie pourra être au complet au printemps prochain.

Distribution de pains aux pauvres. — M. Delbecq annonce qu'à partir du 1er janvier prochain les distributions de pains aux pauvres pourront être remplacées par des distributions individuelles, à l'aide de bons, tous les boulangers de la commune ayant accepté de recevoir ces bons aux mêmes conditions que celles admises par l'adjudicataire qui renonce à son marché.

La séance a pris fin à onze heures et demie.

HEM

UNE SOUSCRIPTION. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Nous sommes heureux d'annoncer que la souscription ouverte dans le but d'offrir à M. Monier un témoignage durable de la reconnaissance de ses anciens élèves est en bonne voie. Plusieurs listes couvertes de signatures sont rentrées. Les adhésions au banquet sont telles que déjà on peut prédire un plein succès à cette légitime manifestation ; cela ne surprendra personne, M. Monier ayant emporté, dans sa retraite, l'estime de la commune entière. Nous faisons des vœux pour que tous ceux qui, depuis trente ans, se sont succédé sur les bancs de l'école d'Hem, se fassent un devoir de répondre à l'appel du Comité organisateur pour que cette manifestation soit réellement la fête de la reconnaissance. Des camarades n'ont peut-être pas été avertis, d'autres ayant quitté la commune ont pu n'être pas avisés, il ne faut voir là qu'un oubli; ces derniers peuvent envoyer au secrétaire, M. Georges Oudart, ou à l'un des détenteurs des listes de souscription, leur obole pour l'objet d'art et leur cotisation pour le banquet. Il n'y aura, le jour de la fête,

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial.) **3e ÉDITION**

L'ASSASSINAT DE M. L'ABBE SIMON A NANCY DEVANT LES ASSISES

Nancy, 20 novembre. — Aujourd'hui comparaissait devant la Cour d'assises le sieur Holfenstein, manœuvre, accusé de l'assassinat de l'abbé Simon, économe du collège de la Malgrange.

On se rappelle cette affaire qui produisit, dans la région de l'Est, une émotion si vive et si prolongée.

Le 16 octobre dernier, l'abbé Simon fut trouvé baignant dans une mare de sang sur le plancher de sa chambre. Son meurtrier avait pénétré, pendant qu'il lisait son bréviaire, tournant le dos à la porte, et l'avait assassiné à l'aide d'une énorme pince de maçon.

L'assassin s'empara des clefs du coffre-fort qu'il dévalisa en partie. Malgré les soins dont il fut entouré, M. l'abbé Simon mourait deux jours après, sans avoir pu renseigner la justice; mais, cinq jours plus tard la police arrêtait Helfenstein, qui se livrait à des dépenses exagérées gaspillant 7.000 francs en sept jours. Le cynique individu, âgé de 26 ans, avait été domestique au collège de la Malgrange. A côté de lui, comparaît, aux assises, le sieur Sebalte, débitant de boissons, poursuivi pour recel d'une partie de la somme volée.

Nancy, 20 novembre. — A la Cour d'assises, Helfenstein cherche à revenir sur les aveux qu'il a faits à l'instruction. Il nie la préméditation. Le ministère public réclame la peine de mort. Helferstein, déclaré coupable, sans circonstances atténuantes, est condamné à mort. Sebalde est acquitté.

LA GREVE DES EMPLOYES DE TRAMWAYS A LYON

Lyon, 20 novembre. — Aucun incident grave à signaler. La continuation de la grève a été votée à la réunion de la Bourse du travail.

LE BENEFICE DE L'AMNISTIE

Paris, 20 novembre. — Jeudi à la discussion au Sénat de la proposition d'amnistie, un certain nombre de sénateurs demanderont, par voie d'amendement, l'amnistie pour les condamnés de la Haute-Cour. Le gouvernement, qui est prévenu, arrêtera au Conseil, demain, la résolution qu'il portera au Sénat.

Le gouvernement aura ainsi à se prononcer relativement à la suppression proposée par la commission sénatoriale des délits d'association dans le bénéfice de l'amnistie.

EST-IL VRAI

Paris, 20 novembre. — Est-il vrai, demande le Gaulois de demain que, dans une garnison des environs de Paris se trouve un officier qui n'est pas marié à l'église ?

Est-il vrai que les femmes de cinq officiers de la garnison ayant des sentiments religieux, se soient abstenues, comme c'était en tout cas leur droit, de rendre visite à la femme de l'officier en question ?

Est-il vrai que le général André ait fait venir à Paris le colonel du régiment où se'st passé cet incident et, déclarant que ce scandale ne pouvait durer, il allait envoyer, d'urgence, dans des garnisons éloignées, les cinq officiers dont les femmes n'avaient pas rendu visite à la femme divorcée, épousée par leur camarade.

LE PRESIDENT KRUGER EN EUROPE. — SITUATION CRITIQUE DES ANGLAIS DANS L'ORANGE.

Marseille, 20 novembre. — Le docteur Henrique Muler, représentant diplomatique de l'Orange à La Haye, a déclaré qu'il ne saurait être question du retour du président au Transvaal et que par conséquent, il faudra chercher une résidence pour M. Krüger où il se fixera après la phase diplomatique qui commencera à Paris.

Le docteur Muler ajoute que la situation des Anglais est critique dans l'Orange où la lutte est très vive. M. Steiju fait lui-même le coup de feu et donne l'exemple de la soumission au généralissime De Wet.

LE PASSAGE DU PRESIDENT KRUGER A DIJON

Dijon, 20 novembre. — M. Leyds, télégraphiant au Maire, pour le remercier de l'invitation à un banquet et à un vin d'honneur que la municipalité voulait offrir au président Kruger, craint que les fatigues l'empêchent le président d'accepter l'invitation.

Demain, on placardera un appel du maire, invitant la population à pavoiser en l'honneur « d'un vieillard illustre, chef à jamais fameux d'une république de héros ».

UNE FILATURE INCENDIEE DANS LA SOMME

Amiens, 20 novembre. — Un incendie a détruit la filature de M. Galland, fabricant de bonneterie à Daours, à deux kilomètres d'Amiens. 100 ouvriers vont se trouver sans travail.

UNE TEMPETE SUR LA COTE D'AFRIQUE

Alger, 20 novembre. — Un violent orage s'est abattu aujourd'hui sur toute la région et y a causé des dégâts importants. A Oran, qui semble avoir été le point le plus atteint de la côte, le phare du feu vert et la jetée ont été démolis par la tempête.

Les communications entre Alger et Oran sont interrompues; de tous côtés on signale de nombreux dégâts.

LA PROTECTION DES MISSIONS CATHOLIQUES PAR L'ALLEMAGNE

Berlin, 20 novembre. — M. de Bulow, chancelier de l'empire, s'est exprimé ainsi au Reichstag au sujet des missions catholiques en Chine: « Ce n'est qu'à l'honneur de l'évêque Auzer d'avoir placé ses missions sous la protection allemande. Nous les protégerons également à l'avenir et nous considérerons, en Chine, exactement comme en Orient, que c'est un devoir exigé par l'honneur, un devoir que nous ne nous laisserons pas enlever, de protéger les missions catholiques ».

LES MISSIONS ANGLAISES DE MADAGASCAR

Londres, 20 novembre. — Une note communiquée aux journaux dit que le gouvernement français vient de décerner la croix de la Légion d'honneur au plus ancien protestant de Madagascar. Cette action du gouvernement français est très appréciée. On y voit une preuve des relations cordiales qui existent aujourd'hui entre le gouvernement et les missions anglaises de Madagascar.

L'INCENDIE DE VALPARAISO

Londres, 20 novembre. — Une dépêche de Santiago du Chili, datée du 19 au soir, dit que l'incendie de Valparaison n'a pas été considérable. Il n'est important que pour les principales compagnies d'assurances du pays.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, mardi 20 novembre 1900.

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK ce jour	NEW-YORK précédente	NEW-ORLÉANS ce jour	NEW-ORLÉANS précédente
Novembre 1900	10.04	9.99	9.75	9.65
Décembre	9.92	9.86	9.72	9.62
Janvier...1901	9.87	9.80	9.68	9.58
Février	9.84	9.78	9.68	9.58
Mars	9.83	9.78	9.68	9.58
Avril	9.82	9.73	9.68	9.58
Mai	9.81	9.73	9.68	9.58
Juin	9.80	9.71	9.67	9.58
Juillet	9.76	9.69	9.66	—
Août	9.57	9.53	—	—
Septembre	—	—	—	—
Octobre	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
Ports des Etats-Unis	72.000 balles	46.000 balles,
de l'intérieur	33.000 »	33.000 »

Dernières nouvelles régionales

CLOTURE DE LA CHASSE A LA PERDRIX DANS LE NORD. — Paris, 20 novembre. — Sur les propositions des Préfets et l'avis des Conseils généraux, la clôture de la chasse à la perdrix a été fixée au premier décembre 1900 dans les départements suivants : Côte d'Or, Doubs, Haute-Saône et Haute-Marne ; au 2 décembre 1900, dans le Nord et le Pas-de-Calais ; au 15 décembre 1900 dans l'Yonne ; au 30 décembre 1900 dans la Haute-Savoie.

UN SANATORIUM DANS L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES. — La commission chargée de choisir un emplacement favorable pour l'érection d'un sanatorium pour les tuberculeux, composée de MM. le docteur Ausset, Stoclet et Gaulard, conseiller général, a visité, lundi dernier, un vaste terrain au lieu dit : « Les Garennes », territoire de Les-Fontaines, près de Solre-le-Château. Elle aurait reconnu que cet emplacement réalisait toutes les conditions requises pour l'édification de l'hôpital à créer et il y a des chances pour qu'il soit définitivement adopté, quoique d'autres offres soient faites de différents côtés.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DE GONDECOURT. — NOUVELLE DESCENTE DU PARQUET. — Mardi après-midi, le Parquet représenté par M. Delalé, juge d'instruction ; son greffier, M. Lecointe, et accompagné de M. Castiaux, médecin-légiste, s'est rendu de nouveau à Gondecourt. Le docteur Castiaux a examiné les blessures de Mme veuve Decarnin qui ne sont que superficielles. M. Delalé, pendant ce temps, interrogeait à nouveau les différents témoins de cette affaire.

INFORMATIONS COMMERCIALES

GAND. — Lins d'étoupes : Les prix des lins de Russie, après quelques fluctuations en baisse, se tassent ; la vente est momentanément calme. Marché peu approvisionné en lins indigènes ; la demande reste bonne mais la hausse semble arrêtée.

Vente calme en fils de lin, les prix restent très fermes. On prend difficilement de nouveaux ordres en fils d'étoupes ; la hausse arrête les affaires. Les prix des filés de coton ont haussé de 2 1/2 centimes ; les transactions sont peu importantes. Les fabricants de toile n'obtiennent pas la hausse justifiée par les hauts prix des filés.

LONDRES. — Jute faible ; good firsts exp. nov.-déc. par str. vendeurs de liv. 13.5 à liv. 13.7.6 caf. A livrer Londres et Hambourg 2000 balles first nov.-déc. par str. vendues à liv. 13.5 caf.

Chanvre calme ; fair current Manille oct.-déc. liv. 33, janv.-mars liv. 29.10.

DUNDEE. — Lins : Les cours paraissent encore diminuer et quelques sortes peuvent être achetées à 10s. au-dessous des cours de la semaine dernière. Les filateurs espèrent encore obtenir des prix plus bas, de sorte que l'on a traité très peu d'affaires. Il y a une très grande variation dans les cours du lin Riga, les couronnes varient de liv. 30.10 à 32.10 suivant district et assortiment, et Hoffs de liv. 28 à 29 10. Pour Bejetsky Seretz, on cote de liv. 43 à 43.10, liv. 42 à 42.10 pour BKK et O et liv. 36 à 37 pour Sytcheffka. Mais ici des revendeurs accepteraient volontiers, pour de parties importantes, 10s. à 15s. au-dessous de ces cours. Pernau est offert de liv. 39.10 à 40 et Longa de liv. 36.10 à 37.10.

Jute : Les entrées, pendant les sept premiers jours de ce mois, ont été de 85.000 balles contre 90.000 l'an dernier. La semaine dernière, les vendeurs ont réduit leurs cours pour de petites parties en déchargement et demandaient liv. 13.10 à 13.12.6 livraison nov.-déc. ; ces bas prix n'ont cependant pas excité les vendeurs à traiter des affaires. Hier, Calcutta était ferme et, ici, il était difficile d'acheter les six meilleures premières au-dessous de liv. 13.15 ; cependant, pour Daisee on a coté liv. 12.10 à 11.10 pour noir SCC. Les télégrammes de Calcutta d'hier annoncent un marché ferme, mais la demande est moins active. Pour prompte livraison, on demande encore 32 1/2 rs. Frets calmes.

Fils : Dans différentes sortes de fils, la recherche est meilleure et il n'est plus, comme récemment, aussi difficile d'obtenir des bobines de sortes communes. L'importation continuelle des fils de France et de Calcutta a sans doute affaibli le marché, de sorte que les manufacturiers sont inquiets, et ceci a contribué à affaiblir le cours. Pour l'exportation, la demande est nulle et est aussi, concernant les plus belles qualités, un sujet de plainte de la part des filateurs. Pour les communes 8 cops, on a payé 1s. 9d. et 1s. 9 1/4d. pour les chaînes de sortes intermédiaires. Les fils de jute sont beaucoup recherchés et les prix se maintiennent à peu près. La baisse du cours du lin a fait éprouver beaucoup de difficultés aux filateurs pour effectuer des ventes de fils de lin et d'étoupes, les acheteurs, espérant aussi, pour ces derniers, obtenir des prix réduits.

Toiles : Il y a une meilleure demande en toile domestique pour la contrée ainsi que pour l'exportation, mais les manufacturiers insistent pour obtenir une hausse de prix et les affaires sont plus difficiles à traiter.

CALCUTTA. — Par câble. — Jutes : Les entrées pendant la première moitié de nov. se sont élevées à 200.000 balles contre 179.000 balles l'an dernier pendant la même période.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

« La Petite Feuille Catholique » est distribuée gratuitement chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les catholiques qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priés d'en informer par écrit le gérant M. I. Duquenne, 71, Grande-Rue.